



Litiges avec la mdph (ex cotorep)

Par **dellaa**, le **22/04/2008** à **10:09**

mon fils a un un handicap psycho-moteur,il etait dans une école classique,mais suite a des problèmes de lenteur et des troubles spatios temporels il a du intégrer une école spécialisée.II a également de la rééducation(kiné,psychomotricité,ergothérapie)la MDPH a révisé son dossier avant il avait droit à un complément en plus de l'aeeh , ce complément a été retiré . l'autonomie de mon fils est partiel il a toujours besoin d'une aide humaine ,j'ai contesté la décision de la MDPH auprès du tribunal de l'incapacité je voudrais savoir quels personnes peux m' assister ? Vu que j'ai de faibles revenus. La MDPH s'est basé sur un certificat médical et n'a en aucun cas ausculté mon fils(âgé de 10 ans)et j'aimerais savoir s' il y a des associations qui peuvent intervenir? bien amicalement.